

Habitat social en Occitanie



Le parc social

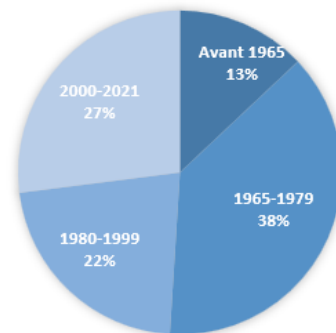
8 557 logements sociaux

LE LOGEMENT SOCIAL EN AVEYRON CHIFFRES CLÉS 2023

2 Quartiers Prioritaires de la Ville sur le territoire
Soit 832 logements

- Densité : **30,6 logements sociaux pour 1000 habitants**
- **6.5 %** des résidences principales sont des logements sociaux
- **82 %** des logements sociaux sont **collectifs**
- **10 %** des logements en Quartier Prioritaire de la Ville
- Le taux de vacance commerciale représente **4 %** du parc total géré

REPARTITION PAR ANNÉE DE CONSTRUCTION



Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS) 1er janvier 2022— traitement HSO



Gestion, renouvellement et réhabilitation du parc

Source : HSO:

Suivi de la programmation 2022

Suivi des livraisons 2021—RPLS 2022

Infocentre SISAL 2023

GDV* Relance: Gens du voyage

PALULOS Relance RN+RS*: Rénovation énergétique + Restructuration

PALULOS Relance RN*: Rénovation seule

➤ L'offre nouvelle engagée en 2022:

115 PLUS 69 PLAI 29 PLS 99 PSLA

17 % des logements sont issus de la VEFA

➤ 87 logements livrés en 2021 :

64 PLUS 22 PLAI 1 PLS

➤ 255 logements réhabilités entre 2021 et 2022:

71 GDV* 2 RN+RS* 62 RN* 120 Humanisations

La demande locative sociale

➤ 2 439 demandeurs de logements sociaux (stock au 31/12/2022)

➤ 979 bénéficiaires d'attribution de logements en 2022

Source: Infocentre SNE

Les habitants

6 644 personnes vivent dans le parc locatif social



- 45 % des ménages logés par les organismes sont des **personnes seules**
- 23 % des ménages logés sont des **familles monoparentales**
- 13 % des locataires ont **plus de 75 ans** et 8 % des locataires ont **moins de 30 ans**

Le niveau de ressources

➤ 68 % des ménages logés ont des **revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources**

Soit 1 056,95 € maximum par mois pour une personne seule

Soit 2 049,25 € maximum par mois pour une personne seule avec 2 personnes à charge

➤ 45 % des ménages logés ont des **revenus inférieurs à 40 % des plafonds de ressources**

Soit 704,63 € maximum par mois pour une personne seule

Soit 1 366,17 € maximum par mois pour une personne seule avec 2 personnes à charge

Le montant du revenu maximum du plafond Hlm PLUS est calculé sur la base du Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2, divisé par 12 mois. Le résultat est ensuite multiplié par 60% et 40%.

Source: Occupation du parc social 2020